

Déclaration des élus CGT au CE du 29 Janvier 2019

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

La loi portant mesures d'urgence économiques et sociales a été publiée au journal officiel le 26 décembre dernier. Les employeurs peuvent donc mettre en place la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui sera exonérée dans la limite de 1000€, d'impôt sur le revenu, de toutes les cotisations et contributions sociales, de taxe sur les salaires pour les employeurs concernés.

La seule contrainte de la loi pour bénéficier de l'exonération fiscale et sociale est que les bénéficiaires de cette prime ne gagnent pas plus que 3 fois le SMIC soit 53944.80 € bruts par an.

Vinci-Autoroutes a décidé par mesures unilatérales (donc sans concertation avec les représentants du personnel) de limiter cette prime sur le montant attribué (maxi 500€ et pas 1000) et sur le nombre de bénéficiaires en définissant des critères d'attribution liés au salaire de base annuel brut. Enfin, Vinci-Autoroutes a choisi de proratiser le montant de la prime au taux d'activité, ce qui pénalise d'autant plus les salariés à temps partiel.

Vinci-Autoroutes avec son milliard trois cent millions d'euros de résultat net en 2017 a donc décidé unilatéralement de donner une prime à minima à une partie de ses salariés.

Alors que depuis le 17 novembre 2018 et le mouvement des gilets jaunes, une grande majorité des salariés vivent une situation jamais vécue, subissent une dégradation de leurs conditions de travail, sont victimes d'insultes, certains ont même dû fuir leur poste de travail pour assurer leur sécurité, on apprend que c'est l'encadrement qui a perçu une prime sur la paie de décembre suite à ces événements ! Sans contester l'implication de l'encadrement face à cette situation inédite, il est incontestable que beaucoup de salariés de la base en ont énormément bavé et ont vécu des moments très durs. Mais ils ont été carrément oubliés par la Direction générale.

Et du coup, ce n'est pas la prime « Macron » qui va réparer puisqu'elle c'est une prime à minima, proratisé au temps de travail et au salaire de base. Pour la CGT, tous les salariés Vinci-Autoroutes doivent être traités à la même enseigne sans différence de classe professionnelle, de taux d'activité.

Les élus CGT demandent à la Direction le nombre de salariés concernés pour la DRE RAA par la prime de fin décembre et le montant moyen attribué.

Les élus CGT demandent à la Direction le nombre de salariés pour la DRE RAA ayant obtenu 500€, le nombre de salariés ayant obtenu 400€, le nombre de salariés ayant obtenu 300€ de la prime Macron.